aux mesures que nous avons prises en vue d'examiner l'investissement étranger au Canada. De même, nous sommes conscients du fait que les Américains sont actuellement, et de loin, le groupe le plus imposant d'investisseurs étrangers au Canada. C'est pourquoi je veux expliquer ici la nature des mesures que nous avons prises en vue d'examiner l'investissement étranger, et ce qui a motivé notre action.

L'accroissement rapide de l'investissement étranger direct au Canada est principalement un phénomène des années postérieures à 1950. De 1950 à 1970, la valeur comptable de l'investissement étranger direct est passée de \$4 à \$26.5 milliards. Des résidents de la Grande-Bretagne détiennent 10 p. 100 de l'investissement total au pays et les autres pays européens et le Japon en possèdent un autre 10 p. 100; les Etats-Unis contrôlent le reste, soit 80 p. 100.

On estime que des résidents de pays étrangers contrôlent près de 60 p. 100 de nos industries manufacturières, environ la moitié de nos mines et de notre métallurgie et un peu plus des trois quarts de nos industries de pétrole et de gaz naturel. Dans certains secteurs de l'économie tels les produits chimiques, les automobiles, les ordinateurs, l'équipement de transport et la machinerie, le contrôle étranger va de 80 p. 100 à plus de 90 p. 100. Le degré de contrôle étranger sur l'industrie est en fait beaucoup plus élevé au Canada que dans n'importe quel autre pays industrialisé.

Par le passé, la politique canadienne en matière d'investissements étrangers a été ouverte et réceptive. Contrairement à plusieurs pays, nous n'avions pas de mécanismes de contrôle et de vérification du rythme des investissements. En fait, le Canada encourageait l'investissement étranger le plus possible, reconnaissant qu'il était absolument essentiel à son développement économique.

Aujourd'hui, les Canadiens sont beaucoup plus au courant des coûts et des avantages de l'investissement étranger pour le Canada; conséquemment, ils désirent réduire les premiers et accroître les seconds. Ils reconnaissent toutefois que, comme par le passé, l'investissement étranger constitue une contribution importante et nécessaire à notre expansion économique.

C'est à partir de cette réalité que la Loi sur l'examen de l'investissement étranger a été conçue. Elle représente un effort vers l'établissement d'un contrôle plus efficace de notre milieu économique et l'obtention d'avantages accrus pour le Canada, compte tenu de nos besoins en investissements étrangers et de nos obligations envers nos partenaires économiques au sein de la communauté internationale.